



www.ccbrianconnais.fr

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Pièce jointe : Dossier de candidature STEPRIM comprenant la candidature, le plan d'action et les fiches actions.

Le 28 janvier 2020 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 janvier 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

M. Mohamed DJEFFAL est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents** : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir** : Mme Nicole GUÉRIN à M. Gérard FROMM,  
M. Gilles MARTINEZ à M. Yvon AIGUIER,  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,  
Mme Claude JIMENEZ à M. Alain PROREL,  
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Jean-Louis CHEVALIER,  
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMMETTI,  
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS,  
M. Olivier FONS à M. Sébastien FINE.

En 2019, l'Etat a lancé un appel à projet intitulé Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM).

Cet appel à projet répond à un besoin de mieux territorialiser la gestion des risques en montagne dans une approche multi-risques, multi-acteurs, collégiale et partenariale, avec l'État, les élus locaux, la société civile et l'ensemble des acteurs du territoire.

A travers cette démarche, l'Etat souhaite initier des démarches pilotes de gestion intégrée des risques naturels sur les territoires de montagne à travers une stratégie, déclinée en programme d'actions opérationnel.

L'appel à projet se décompose en 2 phases :

- Phase 1 : le STEPRIM d'intention → 3 ans maximum
- Phase 2 : le STEPRIM complet → 3 ans maximum renouvelable 1 fois.

La présente candidature concerne la phase STEPRIM d'Intention. Dans cette phase, seule des actions immatérielles peuvent être inscrites.

AR Prefecture

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

## **DELIBERATION**

**N°2020-6 du 28 janvier 2020**

### **OBJET – STEPRIM d'INTENTION : CANDIDATURE CCB**

## AR Prefecture

005-240500439-20200128-D2020\_06-DE

Reçu le 04/02/2020

Publié le 04/02/2020

Seule la labellisation STEPRIM (complet ou d'intention) permettra de percevoir le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit fond BARNIER).

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu** l'appel à projets « Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne » lancé par l'Etat en 2019 et notamment son cahier des charges,

**Considérant** que le territoire du Briançonnais est fortement concerné par des problématiques de risques naturels (Inondations, inondations torrentielles, érosion torrentielles, chutes de blocs, glissement de terrain, avalanches) qu'il est nécessaire d'appréhender globalement,

**Considérant** que la volonté du territoire de mettre en œuvre une stratégie territoriale multi-risques est partagée par l'ensemble des acteurs concernés,

**Considérant** le dossier de candidature, le programme et les fiches actions ci-joints,

**Considérant** que le montant global de la candidature au STEPRIM d'intention s'élève à 686 500 € HT soit 799 500 € TTC sur 3 ans et pour lesquels une subvention Fonds BARNIER/BOP de 336 600 € est sollicitée.

**Considérant** que les subventions des opérations non suivies de travaux seront sollicitées sur le montant total TTC alors que les opérations suivies de travaux seront sollicitées sur le montant total HT.

**Considérant** que d'autres partenaires financiers seront sollicités.

**Vu** l'avis favorable de la commission TEDD du 7 janvier 2020,

**Vu** l'avis du Bureau du 20 janvier 2020,

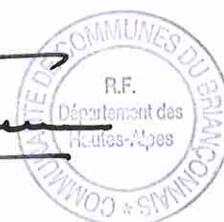
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le dossier de candidature à l'appel à projet STEPRIM d'Intention ci-joint,
- **SOLLICITE** les financements Fonds BARNIER/BOP à hauteur de 336 600 € réparti comme suit :
  - o 93 000 € sur une base subventionnable de 177 600 € TTC
  - o 243 600 € sur une base subventionnable de 511 500 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à introduire les dossiers de demande de subventions correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes administratifs relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

  
Gérard FROMM



Date affichage : **04 FEV. 2020**